



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2022-1009-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin de modifier notamment les grilles des spécifications des zones H01-452, H03-346, H04-462, H04-463, H06-301 et H06-468, de préciser les usages de la classe d'usage H4 et du code d'usage P1-03 ».

Ce règlement est entré en vigueur en date du 1^{er} mai 2023 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 10^e jour du mois de mai 2023

Sophie Denoncourt,
Greffière par intérim